



Evaluation des impacts de la mise en œuvre de l'ITIE au Sénégal

Termes de référence

Numéros du Don / Crédit : 0A2673 & 0A6166

REF : SNCNITIE-REF-12

Dakar – Juillet 2019

CONTEXTE

Le Comité national de l'Initiative pour la transparence dans les industries extractives (CN-ITIE), Institution tripartite nationale en charge de la promotion d'une gouvernance responsable et transparente du secteur extractif au Sénégal, a toujours su offrir aux citoyens, une plateforme d'appropriation et d'impulsion des réformes visant à améliorer la gestion des ressources minières, pétrolières et gazières.

En plus de hisser le Sénégal au niveau des standards les plus élevés en matière de transparence dans le secteur extractif, l'ITIE est devenue un véritable outil de diagnostic participatif, un levier de réformes et de prise de décisions, susceptible d'encourager une gestion responsable du secteur extractif, dans un contexte politique et social apaisé, au grand bénéfice des populations.

Depuis Octobre 2013, date d'adhésion du Sénégal à l'ITIE, le CN-ITIE a beaucoup contribué, à travers la mise en œuvre de la norme ITIE 2016, à renforcer l'accès à l'information sur le secteur extractif du Sénégal, en vue de promouvoir la bonne gouvernance sur toute la chaîne de valeur des ressources extractives,

Au-delà de l'institutionnalisation de l'accès à l'information, le CN-ITIE a entrepris plusieurs initiatives visant à améliorer le cadre juridique, institutionnel et réglementaire du secteur extractif, à promouvoir un environnement favorable au dialogue et au débat public sur la transparence, au renforcement des capacités des acteurs, à l'impulsion des réformes et au suivi des recommandations contenues dans les **Rapports ITIE**.

Les cinq (5) Rapports ITIE, couvrant les années fiscales 2013, 2014, 2015, 2016 et 2017, ont permis au Comité national ITIE, de mettre à la disposition des citoyens, des informations ponctuelles et exactes sur les principaux aspects de la gouvernance du secteur extractif notamment les procédures d'octroi des licences et des permis, les quantités et les volumes de production, le cadre réglementaire, institutionnel et fiscal du secteur extractif, les revenus générés par les activités d'extraction, les dépenses sociales des entreprises extractives, etc.

Outre les éléments indiqués plus haut, il y a lieu de relever les progrès accomplis en matière de publication des contrats miniers et pétroliers sur les sites de l'ITIE (www.itie.sn) et du Gouvernement (sec.gouv.sn). Aujourd'hui, le Sénégal fait partie du cercle restreint des pays qui divulguent la totalité de leurs conventions minières et pétrolières.

En effet, cinq (05) années après l'adhésion du Sénégal à l'ITIE, le Conseil d'Administration de l'ITIE Internationale a procédé à l'évaluation des progrès accomplis par notre pays en matière de mise en œuvre de la Norme ITIE 2016. A l'issue de ce processus, le Conseil d'Administration a déclaré le Sénégal comme pays ayant accompli des progrès satisfaisants, dans le cadre de la mise en œuvre de la Norme ITIE.

En 2018, notre pays est devenu le premier d'Afrique à être reconnu comme tel relativement à la mise en œuvre de la Norme ITIE 2016. Cet accomplissement, selon le Conseil d'Administration

de l'ITIE Internationale, est le couronnement de cinq (05) années de travaux intensifs et de progrès rapides depuis que le Sénégal s'est lancé dans la mise en œuvre de la Norme ITIE, en 2013.

Le Conseil d'Administration de l'ITIE, dans son Rapport présente d'ailleurs le Sénégal comme « ...un cas dynamique et créatif de mise en œuvre de l'ITIE, avec un Groupe multipartite diligent, innovant et actif qui engage des discussions stratégiques, articulant l'ITIE aux priorités nationales du secteur extractif, tout en participant aux détails techniques du rapportage. En effet, le Sénégal a utilisé la mise en œuvre de l'ITIE pour divulguer la plupart des contrats miniers, pétroliers et gaziers ; réformer la législation du secteur extractif (à travers le Code minier de 2016 et le Code pétrolier de 2019) ; améliorer le suivi des dépenses sociales obligatoires, sans oublier les réformes non moins tangibles apportées aux systèmes internes des organismes publics. Le Sénégal a aussi déjà publié cinq rapports couvrant les années 2013, 2014, 2015, 2016 et 2017 ».

L'engagement des citoyens a également été l'un des principaux aspects des efforts de l'ITIE Sénégal, ainsi que la publication de données permettant manifestement d'éclairer le débat public et d'étendre l'accès des citoyens aux informations sur le secteur extractif, notamment par le biais du site internet de l'ITIE Sénégal.

Fort de ces constats, il paraît opportun de produire une réflexion globale pour documenter et capitaliser les impacts liés à la mise en œuvre de la Norme ITIE au Sénégal. Cette réflexion, envisagée dans un cadre multi-acteur, (Etat, compagnies privées, OSC, parlementaires, élus locaux, Presse, etc.) permettra d'avoir une analyse situationnelle des résultats et des changements concrets engendrés par la mise en œuvre de l'ITIE en terme d'amélioration de la gouvernance du secteur extractif de 2013 à nos jours.

Les leçons tirées de ces réflexions permettront au Comité national ITIE, de se pencher sur les actions et/ou mesures correctives pour que l'exploitation des ressources naturelles puisse contribuer au développement économique et social du pays.

OBJECTIFS

L'objectif de cette étude est d'identifier, documenter et analyser à la fois, les impacts et changements concrets engendrés par la mise en œuvre de l'ITIE dans la gouvernance du secteur des mines, du pétrole et du gaz au Sénégal, avant 2013 et aujourd'hui. Cette étude permettra in fine, de faire l'analyse des forces, faiblesses, menaces et opportunités du processus ITIE au Sénégal.

Il est attendu une documentation consistante des leçons apprises, des bonnes pratiques découlant de la mise en œuvre de la Norme ITIE ainsi que des recommandations qui soient à la fois stratégiques, faisables et monitorables.

De façon spécifique, cette étude permettra de :

- Évaluer dans quelle mesure la mise en œuvre de la Norme ITIE au Sénégal a contribué à l'amélioration de la gouvernance du secteur extractif au Sénégal.
- Evaluer l'impact de la mise en œuvre de la Norme ITIE au niveau de l'Administration, des compagnies, de la Société civile, des parlementaires, des élus locaux, des communautés affectées par les opérations, de la presse et des PTF.
- Juger de la perception qu'ont les parties prenantes (voir ci-dessus) de la mise en œuvre de la Norme ITIE au Sénégal.
- Analyser l'accès à l'information des pour certaines franges de la population, notamment les femmes.
- Formuler des recommandations pertinentes permettant de traduire l'exploitation des ressources pétrolières, gazières et minières en un essor économique et en un progrès social.

APPROCHE METHODOLOGIQUE

Le Cabinet travaillera sous la responsabilité du secrétariat Technique de l'ITIE et l'accès aux documents (rapports ITIE, plan de travail, rapports d'activités, et stratégie de communication) et bases de données nécessaires pour l'exécution de sa mission lui sera facilité. La méthodologie de la mission devra permettre de mesurer l'utilisation des données issues des rapports ITIE, l'amélioration de la connaissance du secteur extractif par des parties prenantes (non-techniques), la concertation des citoyens dans les mécanismes de gouvernance du secteur extractifs. Les recommandations de l'étude devront être en ligne avec les principes suivants de la norme ITIE 2016.

Le Cabinet est tenu de :

1. Préparer, présenter et défendre l'approche méthodologique qu'il juge appropriée pour la réalisation de l'étude portant sur l'évaluation des impacts de la mise en œuvre de la Norme ITIE au Sénégal sur la transparence de la gouvernance des ressources naturelles, le débat sur la gouvernance du secteur extractif, et le renforcement des capacités, etc.

2. Analyser toutes les sources d'information pertinentes telles que les documents de travail, les rapports ITIE, les rapports annuels d'avancement, les rapports d'activités, norme ITIE 2016, et tout document susceptible d'apporter des informations lui permettant d'émettre des jugements basés sur des évidences.
3. Réaliser des **entretiens** et des **sondages**, ou d'utiliser tout autre outil quantitatif et/ou qualitatif qui s'avérerait utile pour recueillir des données pertinentes pour l'évaluation des impacts. Les méthodes et les techniques à utiliser dans l'évaluation doivent être décrites en détail dans le rapport d'étude provisoire et dans le rapport final de l'évaluation. Ces documents devront présenter (en annexe) des informations sur les instruments utilisés pour la collecte et l'analyse des données, qu'il s'agisse de documents, d'entretiens, de visites de terrain, de questionnaires ou de techniques participatives.

Le travail devra s'articuler autour des étapes suivantes :

- ✓ Revue documentaire et travail rapproché avec tous les acteurs pour opérationnaliser l'impact recherché et proposer une liste exhaustive d'indicateurs pour l'évaluation de l'impact du Projet et d'élaborer un rapport provisoire ;
- ✓ Mise en place des outils de collecte des données et d'un plan détaillé de mise en œuvre des enquêtes. Cette partie du travail est la mise en œuvre pratique des enquêtes sur le terrain qui passe par une enquête pilote afin de s'assurer de l'efficacité des outils et modes d'administration des questionnaires. La planification opérationnelle des enquêtes doit être claire pour éviter tout dérapage dans les délais d'exécution ;
- ✓ L'étude de terrain qui permettra de conduire des entretiens avec les principales parties prenantes à la mise en œuvre de l'ITIE : représentants du Gouvernement, du Parlement, du Groupe Multipartite, des Ministères et de ses services concernés, de la Société Civile, des Entreprises Extractives, des Partenaires Techniques et Financiers, de la presse et la population ;
- ✓ Le Cabinet devra aussi visiter quelques régions minières du Sénégal notamment Thiès, Kédougou et Saint Louis.
- ✓ Mise en place d'une méthode fiable d'exploitation et d'analyse des données. Cette analyse devra produire et interpréter les résultats sur tous les indicateurs retenus, et des statistiques permettant de mesurer l'impact ;
- ✓ Produire le rapport final de l'étude ainsi que les différents supports des données de sondage de même que les résultats des différentes analyses de données, ainsi que les conclusions et recommandations pour le CN-ITIE pour permettre à l'ITIE de jouer son rôle de manière efficiente.

RESPONSABILITES DU CABINET

Les responsabilités et tâches spécifiques du Cabinet, qui devra travailler en étroite collaboration avec le Secrétariat Technique de l'ITIE tout au long de cette consultation portent sur les points suivants:

1. Finaliser la méthodologie proposée après discussion et validation par l'ITIE

2. Finaliser les différents outils et protocole de collecte des données quantitatives et qualitatives sur la base des objectifs définis.
 3. Concevoir le planning et la stratégie de collecte de données sur les terrains.
 4. Soumettre une méthodologie, un plan de travail et une matrice évaluative détaillée dans un rapport de lancement pour entreprendre la consultation.
 5. Présenter le rapport de lancement et les outils et les faire valider par le CN-ITIE.
 6. Réaliser les travaux de collecte, de traitement, d'analyse des données et d'interprétation des résultats, et tirer les conclusions et recommandations appropriées.
 7. Rédiger le rapport de l'évaluation provisoire.
 8. Tenir des séances de présentation et de restitution des données du rapport provisoire.
 9. Préparer et tenir l'atelier de restitution/validation des résultats de l'évaluation.
-
10. Intégrer les observations, suggestions, et propositions issues des débats de l'atelier de restitution, ainsi que les autres contributions des parties prenantes, et produire une note finale.
 11. Produire et soumettre au CN-ITIE, le rapport final de l'évaluation des impacts de la mise en œuvre de l'ITIE au Sénégal.

LIVRABLES ET DUREE DES PRESTATIONS

Il est attendu du Cabinet les livrables suivants:

1. Protocole d'étude, la méthodologie et des outils de collecte (15 jours après signature du contrat)
2. Rapport provisoire (et grille d'analyse) 45 jours après signature du contrat
3. Atelier de restitution suivi du Rapport final (60 jours après signature du contrat)
4. Une version résumée de l'étude
5. Une présentation PowerPoint reprenant les principaux résultats de l'étude
6. Base de donnéesapurée et codifiée en format Excel ou SPSS.

La durée de la mission prendra effet à compter de la date de signature du contrat et prendra fin à la réalisation par le Cabinet de tous les livrables, dans les délais prévus dans le chronogramme, Le démarrage de l'étude est prévu pour le 12 Septembre 2019. Une séance de travail se tiendra à cet effet au siège du Comité national ITIE.

QUALIFICATIONS DU CABINET

- Chef de mission avec Diplôme universitaire supérieur en Sciences sociales ou discipline apparentée (au minimum BAC +5)

- Au moins 10 années d'expérience dans la réalisation d'études d'impact
- Au moins 10 années d'expérience dans la gestion et de la conduite des évaluations des projets/programmes
- Connaissance approfondie des méthodes et procédures d'évaluation d'impacts des projets et programmes ;
- Connaissance pratique de la gestion axée sur les résultats et des domaines transversaux comme la gestion des politiques publiques;
- l'approche genre est encouragée;
- Excellente connaissance des normes et cadres de gouvernance propres ou appliqués au secteur extractif ;
- Une bonne connaissance du secteur des mines, du pétrole et du gaz (Cadre réglementaire, juridique, institutionnel,) Sénégalais;
- Démontrer de bonnes qualités en réflexion stratégique de haut niveau et des compétences en politiques de développement;
- Très bonne connaissance de l'ITIE;
- Une bonne connaissance des acteurs du secteur extractif (OSC, Privé, Parlementaires, Elus locaux, Presse, Administration, PTF, communautés) et des zones abritant les opérations
- Capacité d'analyse organisationnelle avérée;
- Compétences et aptitudes rédactionnelles en français.

MANIFESTATIONS D'INTERET

Le Comité national ITIE du Sénégal invite les Cabinets de service à soumettre une manifestation d'intérêt qui comprendra :

- CV détaillés des Consultants;
- Une note de présentation des références et expériences en matière d'études d'impact/de perception similaires du Cabinet;
- une note méthodologique précisant la compréhension du sujet, la méthode de travail et le chronogramme de la mission;
- La constitution de l'équipe, la répartition des responsabilités entre ses membres;
- Le calendrier prévisionnel d'intervention ainsi qu'une estimation des charges par hommes/jours, et par activités;
- Les liens des deux dernières réalisations similaires du Cabinet.

Les manifestations d'intérêt doivent être déposées auprès de l'assistante, à l'adresse ci-dessous, en personne, par courrier, au plus tard le Vendredi 06 Septembre 2019, à 12 heures précises (GMT).

Secrétariat Technique du Comité national ITIE (CN-ITIE)

186, Avenue Lamine Gueye X Jacques Bugnicourt, 5ème étage, Dakar.
eitirecrutement@gmail.com